

skandia :

Skandia Archipel Capi PEA votre patrimoine en action

nos talents à votre mesure

Membre du Groupe  OLD MUTUAL

une sélection financière de qualité

Skandia Archipel Capi PEA a été conçu pour vous offrir tous les avantages du PEA assurance et vous faire bénéficier de l'expertise de plus de 150 ans de Skandia en matière d'épargne à long terme.

Avec Skandia Archipel Capi PEA, vous accédez à la multigestion, au travers d'une large sélection de supports financiers, couvrant toutes les zones géographiques et catégories sectorielles. Les maisons de gestion les plus réputées sont référencées afin de vous apporter leur parfaite connaissance des marchés financiers et vous laisser le choix du style de gestion qui vous correspond.

Vous pouvez personnaliser davantage votre contrat, Skandia Archipel Capi PEA grâce à :

- **Skandia Latitudes**, qui vous offre la possibilité d'investir en direct sur 150 titres vifs, regroupant les actions des plus importantes entreprises françaises et européennes (montant minimum requis : 100 000 euros),
- **Skandia Signatures**, qui vous offre la possibilité de confier, via un mandat d'arbitrage, la gestion de votre contrat Skandia Archipel Capi PEA à des gestionnaires de renom. Vous vous entourez ainsi du savoir-faire et des compétences de spécialistes de la gestion d'actifs qui assurent un suivi permanent et dynamique de vos investissements,

Skandia Archipel Capi PEA

De nombreux atouts financiers :

- le choix parmi plus de 100 supports et de 150 titres vifs,
- l'accès à des maisons de gestion de renom,
- l'accès à des options exclusives pour personnaliser votre contrat.

- **Skandia Liberté**, qui vous permet de bénéficier d'une réserve de liquidités pour faire face à tous les besoins de trésorerie imprévus.

Cadre fiscal privilégié pour l'investissement en actions françaises et européennes, le PEA répond parfaitement à des objectifs de placement à long terme. Il peut être souscrit auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance. Le PEA assurance se distingue du PEA bancaire par de nombreux avantages. Dans sa version assurance, il prend obligatoirement la forme d'un contrat de capitalisation au sein duquel vous optez pour l'enveloppe fiscale PEA.

des options d'arbitrages performantes

Avec Skandia Archipel Capi PEA, vous accédez aux techniques d'arbitrages les plus pointues en vous reposant sur le savoir-faire de Skandia, première plateforme à proposer autant d'options automatiques au sein d'un même contrat.

Skandia Archipel Capi PEA vous donne accès à sept options d'arbitrages programmés pour gérer votre contrat en confort et sérénité.

Vous définissez librement les seuils de déclenchement de ces options, qui s'exécutent ensuite automatiquement sur votre contrat. En cas d'instabilité des marchés financiers, l'option d'arrêt des moins-values vous permet par exemple de stopper une tendance baissière sur un fonds pour vous abriter sur des supports plus prudents. À l'inverse, en cas de hausse des marchés, l'écrtage des plus-values vous permet de sécuriser les gains acquis.

Si vous préférez suivre personnellement votre portefeuille, vous pouvez procéder à des arbitrages libres, sans aucune incidence fiscale.

Autres avantages du PEA assurance : les OPCVM ne supportent ni frais d'entrée ou de sortie, ni droits de garde.

Skandia Archipel Capi PEA

De nombreux atouts de gestion :

- sécuriser vos plus-values,
- protéger votre capital,
- arbitrer sans incidence fiscale et sans frais sur OPCVM .

une fiscalité attractive

Skandia Archipel Capi PEA conjugue les avantages de la fiscalité des contrats de capitalisation à ceux du PEA.

Contrairement au PEA bancaire, les produits enregistrés sur votre contrat ne sont pas soumis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune* (ISF). Dès 5 ans, les plus-values enregistrées sur votre PEA sont entièrement exonérées d'impôt sur le revenu* (hors prélèvements sociaux). En cas de rachat avant 8 ans, l'enveloppe fiscale PEA est clôturée, mais votre contrat de capitalisation, quant à lui, perdure et bénéficie

de nombreux avantages fiscaux avec notamment une taxation attractive des rachats dès 5 ans*.

Au terme de votre contrat, dans le cadre de l'enveloppe PEA, la sortie en capital ou en rente, après 8 ans, est totalement défiscalisée*.

En cas de décès, votre contrat de capitalisation sur lequel est adossé votre PEA a la particularité de pouvoir être conservé aux noms de vos héritiers, qui bénéficieront ainsi de son antériorité fiscale.

* fiscalité en vigueur au 01/01/09 (hors prélèvements sociaux)



de nombreux avantages fiscaux

Sortie en capital ou rachat Imposition partielle des plus-values	Si le contrat a moins de 2 ans : imposition des plus-values au taux forfaitaire de 22,5 % Si le contrat a entre 2 et 5 ans : imposition des plus-values au taux forfaitaire de 18 % Si le contrat a plus de 5 ans : exonération d'impôt sur le revenu des plus-values + Prélèvements sociaux (CSG, CRDS...) de 12,1 % retenus à la source
En cas de décès	La valeur du contrat de capitalisation (y compris PEA) est intégrée à la succession
Impôt de solidarité sur la fortune	Déclaration de la valeur nominale (cumul des sommes investies), hors plus-values constatées au 1 ^{er} janvier de chaque année

un contrat souple et liquide

Vous pouvez souscrire librement un contrat Skandia Archipel Capi PEA à compter de 5 000 €. Vous avez également la possibilité de mettre en place des versements programmés à partir de 500 € par mois. Vous vous constituez ainsi progressivement un capital.

Le plafond des versements sur un PEA est de 132 000 €. Pour faire face à des besoins de liquidités exceptionnels, vous avez la possibilité de bénéficier d'une réserve de liquidités grâce à Skandia Liberté, ou encore de procéder à une avance**.

Contrairement à un rachat, l'avance a le triple avantage de ne pas entamer votre capital, de ne supporter aucune taxation et de ne pas fermer l'enveloppe fiscale PEA.

Pour toutes ces raisons, si vous êtes déjà titulaire d'un PEA bancaire, n'hésitez plus : transférez-le et conservez son antériorité fiscale tout en bénéficiant des avantages de Skandia Archipel Capi PEA.



6 bonnes raisons pour souscrire Skandia Archipel Capi PEA

- Accédez à plus de 100 supports d'investissement.
- Bénéficiez d'options d'arbitrages automatiques.
- Arbitrez sans incidence fiscale.
- Exonérez vos plus-values au regard de l'ISF*.
- Bénéficiez d'un capital ou d'une rente défiscalisés après 8 ans*.
- Demandez une avance ou une réserve de liquidités en cas d'imprévu**.

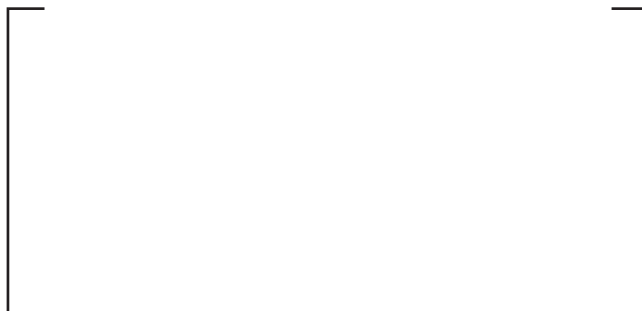
* Fiscalité en vigueur au 01/01/09

** Selon les conditions en vigueur dans la compagnie



Skandia

Tour Egée
La Défense
17 avenue de l'Arche
92671 Courbevoie Cedex
T 01 47 96 67 00
F 01 47 96 67 01
www.skandia.fr



Skandia Link – Tour Egée, La Défense, 17 avenue de l'Arche, 92671 Courbevoie Cedex – RCS Nanterre B 443 040 357. Succursale pour la France de Skandia Link S.A. - Calle via de las Dos Castillas 33, Ática, Edificio 7, 2ª Planta, 28224, Pozuelo de Alarcón, Madrid – Entreprise d'assurance de droit espagnol au capital social de 81 452 267,90 € – RCS Madrid tome 9.235, general 8.031, folio 142, section 3°, feuille numéro 86.307.